



Le bulletin municipal

N°35 : juillet 2022 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Mardi : 8 h - 12 h et jeudi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire

Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Les élections sont maintenant terminées. Durant cette période électorale, la population a exprimé ses craintes et ses inquiétudes face à la situation actuelle en votant parfois pour les extrêmes. Comme partout en France, l'abstention a été importante dans notre commune. Néanmoins elle n'a jamais atteint 50 %.

Face à une situation économique qui impacte le pouvoir d'achat, nous sommes tous confrontés à l'augmentation des prix, plus particulièrement à ceux de l'énergie et de l'essence et à la raréfaction de certaines matières premières. Il faudra donc nous montrer prudents dans la gestion de nos finances. Malgré tout, les projets avancent tant dans notre commune que dans notre communauté de communes.

A l'église Sainte Madeleine, la phase études est maintenant terminée. Les entreprises ont été retenues et les travaux devraient débuter à l'automne.

Au niveau de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne, dont nous faisons partie, le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) devrait entrer en application fin 2022, début 2023, après des années d'études et de concertations.

Ce projet a été débattu en conseil communautaire en 2019. Les documents réglementaires ont été élaborés : zonage, règlement écrit... Le conseil communautaire du 21 juin 2022 a arrêté le PLUI et ce dernier a été notifié, pour avis, aux communes. Les conseils municipaux ont maintenant trois mois pour émettre un avis.

Le dossier du projet du PLUI est désormais consultable en mairie aux heures d'ouverture par tous les administrés. Néanmoins ceux-ci devront attendre la phase suivante, celle de l'enquête publique, pour émettre des avis.

A Saint-Illpize, nous retrouvons, avec un certain plaisir, la vie d'avant la crise sanitaire. Nous prenons plaisir à aller boire un verre à la terrasse de notre guinguette, unique commerce du village.

Toutefois, même si nous avons tombé les masques et que nous ne présentons plus notre passe sanitaire, la pandémie est toujours là et il faut se montrer prudent !

En ce qui concerne la saison culturelle 2022, nous avons eu à coeur de vous proposer des concerts, des expositions et des animations variées, avec l'aide des associations de la commune qui se sont, comme toujours, beaucoup impliquées. Car toutes ces animations culturelles sont essentielles et contribuent au dynamisme de Saint-Illpize et au bien-vivre ensemble. Vous trouverez le programme en détail dans ce bulletin.

Je conclurai mon propos en souhaitant de bonnes vacances à ceux qui ont l'opportunité d'en prendre et beaucoup de courage à ceux, qui pour des raisons diverses, devront rester dans la commune.

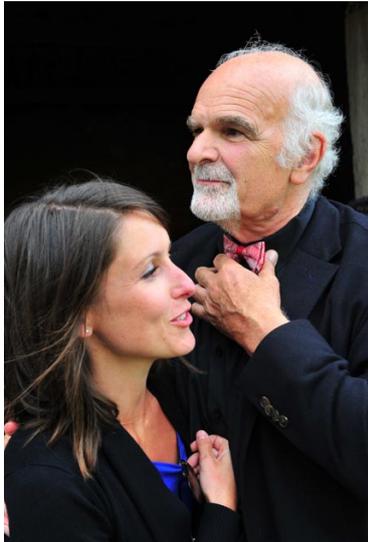
J'espère vous retrouver rapidement pour partager ces moments agréables de l'été.

Bien sincèrement.

Votre maire : Martine Defay

L'été à Saint-Ilpize

A Saint-Ilpize comme dans toute la vallée du Haut-Allier, le village s'anime l'été avec l'ouverture de nombreuses résidences secondaires, l'arrivée de touristes et une offre culturelle abondante destinée à mettre en valeur le territoire. Nous espérons que le programme que nous vous présentons ci-dessous éveillera votre curiosité et que vous serez nombreux à profiter des concerts, expositions, visites et autres animations de la saison.



Les concerts

La saison musicale à Saint-Ilpize commence en beauté avec un concert donné par Patrice Fontanarosa, un des grands violonistes de notre époque, en duo avec la talentueuse Gersende Mondani, brivadoise d'origine et à l'initiative du festival de musique Les Escalles brivadoises. Ceux qui ont eu la chance d'assister au concert impromptu qu'ils ont donné à la chapelle castrale il y a deux ans s'en souviennent avec émotion. Cette fois c'est à l'église Sainte-Madeleine qu'ils joueront « Le beau concert des violons », le dimanche 17 juillet à 17 h 30, sur invitation des Amis de Saint-Ilpize. Le concert sera suivi d'une rencontre avec les artistes, autour d'un vin d'honneur. Droit d'entrée : 20 € adulte – 10 € de 12 à 18 ans. Réservation possible par mail à amisdesaintilpize@gmail.com.

Les quatre concerts suivants sont proposés par la mairie : valse viennoises, melting-pot musical, musique de chambre, chansons d'opéra, il y en a pour tous les goûts ! Pour commencer, vous êtes invités le 28 juillet, à 20 h 30, à l'église Sainte-Madeleine, à une « Soirée musicale à Vienne ». Ce concert est donné par le Duo Sostenuto, alias Benoît Roulland à la guitare et Marie-Laure-Bouillon à la flûte, qui avaient enchanté le public l'an dernier avec des compositions de Saint-Saëns.



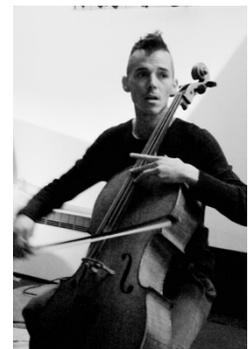
Droit d'entrée :
10 €/adulte - 5
€/enfant.



Une semaine après, le 4 août à 20 h 30, vous aurez l'occasion de découvrir un jeune duo très prometteur à la chapelle de Tapon. Thomas Dulfer et Deborah Witteveen sont des étoiles montantes de la scène musicale aux Pays-Bas. Leur concert, « Bonte Avond », vous promet un voyage à travers différents styles musicaux.

Droit d'entrée : 10 €/adulte – 5
€/enfant.

Suivra ensuite, à l'église Sainte-Madeleine, le 11 août à 20 h 30, un concert de musique de chambre donné par le violoncelliste Liam Morrissey, accompagné d'un violon et d'un alto. Liam Morrissey, qui est d'origine australienne, est tombé sous le charme de Saint-Ilpize et participe depuis plusieurs années à la résidence d'artistes organisée au château par Diane Cazelles. Il interprétera des œuvres classiques mais aussi des compositions originales en lien avec la résidence. Un pot avec les artistes de la résidence sera offert après le concert. Le droit d'entrée est laissé à l'appréciation de chacun.



Ce cycle de concerts se terminera avec un spectacle lyrique original, « Les histoires d'amour finissent mal, en général », du Trio Mélodica. Composé de la soprano Lauriane Nourry, de la mezzo soprano Yoanna Crison, et du pianiste Dominique Blanc, ce trio veut apporter l'opéra au public sous un angle à la fois comique et dramatique. Ce concert aura lieu à la chapelle de Tapon, le mercredi 17 août, à 20 h 30. Droit d'entrée : 10 €/adulte – 5 €/enfant.

Pour ces 4 concerts, réservation possible par mail à contact@mairiest-ilpize.fr.

Les expositions

Il faut grimper pour y accéder mais les visiteurs ne regrettent pas leurs efforts lorsqu'ils peuvent visiter notre superbe chapelle romane et découvrir en prime les expositions qui y sont présentées l'été. La première, présentée du 15 au 24 juillet, de 10 h à 18 h, permet de comprendre comment sont construits les monuments de pierres de Moyen-Age, logis, églises ou châteaux. Sur une petite dizaine de panneaux, elle donne une approche des différentes facettes de la société médiévale.

Du 25 au 31 juillet, de 11 h à 19 h, la chapelle accueillera l'exposition **Le fil, le trait, la couleur**, une mise en valeur des réalisations artistiques de Catherine Le Feuvre, Mireille Soriano et Marie-Noëlle Chevalier : calligraphie, dentelle et peinture.

Suivra, la première semaine d'août, l'exposition l'initiative des Amis de Saint-Illpize. Conçue par le Pays d'art et d'histoire, elle présente les châteaux les plus emblématiques de la région, et en particulier celui de Saint-Illpize (photo ci-contre : Claude Raynaud). De 15 h à 19 h.

Du 8 au 14 août, la chapelle accueillera les artistes réunis par Diane Cazelles pour une **résidence artistique**, dont ce sera la IX^e édition. Le thème de cette année en sera « Espèces en voie d'apparition ». La restitution aura lieu le dimanche 14 après-midi, mais les visiteurs sont les bienvenus tout au long de la semaine.

Castrum, les châteaux du Haut-Allier, à



Visites et autres événements

Tout comme la résidence artistique de Diane Cazelles, la **Rencontre de Généalogie** organisée par les Amis de Saint-Illpize devient une tradition. Cette manifestation aura lieu à la mairie du 23 au 25 juillet, de 15 h à 19 h. Pour assurer un meilleur accueil, il est préférable d'annoncer sa visite. Contact : michel.degremont@club-internet.fr

Afin de valoriser le patrimoine de Saint-Illpize et permettre aux visiteurs de mieux découvrir le site du château, les Amis de Saint-Illpize ont imaginé une **aide à la visite** téléchargeable sur Smartphone. Il suffira aux visiteurs de flasher le QR code marqué sur le panneau au pied du château et de se laisser guider. En raison de l'intérêt manifesté par les visiteurs pour la visite de l'église, l'association y assurera des permanences, tous les jours, sauf le mardi et le mercredi, de 16 h 30 à 18 h 30, du 15 juillet au 29 août.

Par ailleurs, une visite guidée gratuite du site castral sera organisée par le Pays d'art et d'histoire le 26 juillet à 17 h. RV devant l'église.



Le **concours de peinture** proposé par les Amis de Saint-Illpize du 25 au 28 juillet est une autre façon de sensibiliser au patrimoine. Il prend la forme d'une Balade picturale au château de Saint-Illpize et propose aux participants (adultes, juniors, enfants) de représenter non le site du château lui-même mais ses composantes : la chapelle, la tour seigneuriale, et son environnement : le paysage, les abords. Ce concours gratuit est doté de très beaux lots offerts par les artisans d'art d'Escandilha, la brocante Au passé du Val d'Allier et la librairie papeterie Vercingétorix. Inscriptions : le 24 juillet, de 15 h à 18 h, à la maison des Artisans. Il faut apporter son support. Pour tout renseignement : 04 71 77 44 31.

Et pour commencer l'été en toute convivialité, nous vous proposons de venir échanger avec nous, un verre à la main, à l'occasion de l'**apéritif citoyen** organisé par la mairie le jeudi 14 juillet à 11 h à la salle polyvalente avant de participer au **concours de boules** organisé l'après-midi par le comité des fêtes. Les inscriptions se feront sur place. Il y aura une buvette.

Les événements proposés par nos plus proches voisins

A Villeneuve d'Allier, les **OFNI** seront de retour le 15 août, après une année d'interruption. Si vous souhaitez y participer, prenez connaissance du règlement sur le site Internet de la mairie (rubrique « actualités ») et téléchargez le bulletin d'inscription. Celui-ci est à renvoyer par mail à Jacques Chausse, président du Foyer rural de Villeneuve d'Allier/Saint-Ilpize : jacqueschusseribeyre@gmail.com.



Le festival de cinéma en plein air **Un écran, des étoiles** propose 6 films sur le thème des animaux et des hommes. Les séances auront lieu à Brioude, Chassagnes, Saint-Privat-du-Dragon, La Chaise Dieu et Blesle, entre le 19 juillet et le 11 août. Programme détaillé sur la page Facebook de l'événement.

A Brioude, l'événement phare de 2022 est l'exposition **Picasso, l'œuvre ultime : hommage à Jacqueline**, présentée au Doyenné jusqu'au 16 octobre. Nous proposons de réserver pour les habitants de Saint-Ilpize, une visite guidée, avec co-voiturage, fin août (selon disponibilités). Il est indispensable de vous inscrire le plus vite possible, par mail adressé à contact@mairiest-ilpize.fr.

A l'ère du numérique : nouveautés réglementaires

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les communes sont dans l'obligation de faire la publicité des actes administratifs de façon dématérialisée. Concrètement, ceci signifie que les arrêtés du maire et les procès-verbaux des conseils municipaux seront communiqués aux habitants par le biais du site Internet de la collectivité. Il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants. Celles-ci avaient jusqu'au 1^{er} juillet pour faire un choix entre la publicité des actes sous forme traditionnelle ou électronique. Lors de sa dernière séance, le conseil de Saint-Ilpize a décidé de continuer provisoirement l'affichage papier des procès-verbaux des actes administratifs, dans l'attente de la mise à jour du site Internet de la commune et de l'ajout d'un espace réservé.

Cette restructuration du site Internet, qui devrait être effective à l'automne, inclura la création de rubriques dédiées à l'urbanisme : rappel de la réglementation générale, information sur les protections dont bénéficie Saint-Ilpize et sur les règlements spécifiques induits, trop souvent ignorés par les usagers, demandes d'autorisation d'urbanisme et autorisations d'urbanisme. Saint-Ilpize satisfera ainsi à l'obligation faite aux communes d'afficher toutes les demandes et autorisations d'urbanisme, épargnant l'achat de coûteuses vitrines d'affichage. Quant aux habitants, ils trouveront toutes les informations souhaitées en un clic. Il leur restera néanmoins loisible de demander à consulter, aux horaires d'ouverture de la mairie, un exemplaire papier des dossiers d'urbanisme et des actes administratifs (arrêtés, budgets, procès-verbaux de conseils et délibérations adoptées).

Un autre changement concerne les comptes rendus des conseils municipaux. Jusqu'à maintenant, les communes étaient tenues de faire un compte rendu de conseil, qui était plus succinct que le procès-verbal, et qui devait être affiché dans la semaine suivant la réunion. Les comptes rendus sont désormais supprimés. Ils sont remplacés par une liste des délibérations examinées par le conseil municipal indiquant l'objet de la délibération et si elle a été approuvée ou refusée. Cette liste devra être affichée à la mairie et publiée sur le site dans un délai d'une semaine à compter de leur examen.

Brèves

- Une collecte hebdomadaire supplémentaire des ordures ménagères est assurée l'été dans le Bourg, à Tapon, à Channat et à Chazieux. Celle-ci a lieu tous les vendredis, jusqu'au 26 août compris. Notez aussi la mise à disposition d'une benne à encombrants du 11 au 16 août, devant la salle polyvalente.
- La Guinguette est passée aux horaires d'été : en semaine, 9 h - 11 h 30 et 18 h - 20 h sauf le lundi. Le samedi : 9 h - 14 h / 16 h 30 - 22 h. Le dimanche, 9 h - 14 h / 15 h 30 - 18 h.
- La commune accueille du 11 au 21 juillet un mini-chantier, proposé par la Mission locale dans le cadre du dispositif Contrat Engagement Jeune. Les missions confiées seront le nettoyage approfondi de la chapelle castrale, de menus travaux de peinture et du débroussaillage.

Carnet noir

Nous avons appris avec tristesse le décès le 10 juin de Madame Marie-Louise Lux, à l'âge de 98 ans. Cette habitante de Tapon résidait en EPHAD depuis quelques années. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

